

Livre

Arrêt du Conseil d'Etat du roi, qui déclare le sieur Fournier, habitant de Saint-Domingue, non-recevable & mal fondé dans son opposition à l'arrêt du Conseil d'Etat du roi du 17 février dernier : le déboute en conséquence de toutes ses fins & conclusions ; supprime les requêtes & mémoires dudit sieur Fournier, comme attentatoires au respect dû à l'autorité du roi, contraires à la police de l'imprimerie, injurieux, faux & calomnieux : interdit l'avocat de ses fonctions pour un an, du 28 juillet 1787

[FRANCE. CONSEIL D'ETAT \(13...-1791\)](#) Paris 1787

Informations

Edition:	Paris,Imprimerie royale,1787.
Langues:	Français
Provenances:	Bibliothèque Schœlcher
Type de contenu - document:	Livre - Loi, texte réglementaire, document officiel
Base:	Bibliothèque numérique Manioc
Format:	application/pdf

Mots clés

[JUSTICE](#)

[FOURNIER \(HABITANT DE SAINT-DOMINGUE\)](#)

[ADMINISTRATION COLONIALE](#)

[DROIT](#)

[HAÏTI](#)

[18E SIÈCLE](#)

Conditions d'utilisation

Domaine public

Citer ce document

France. Conseil d'Etat, *Arrêt du Conseil d'Etat du roi, qui déclare le sieur Fournier, habitant de Saint-Domingue, non-recevable & mal fondé dans son opposition à l'arrêt du Conseil d'Etat du roi du 17 février dernier : le déboute en conséquence de toutes ses fins & conclusions ; supprime les requêtes & mémoires dudit sieur Fournier, comme attentatoires au respect dû à l'autorité du roi, contraires à la police de l'imprimerie, injurieux, faux & calomnieux : interdit l'avocat de ses fonctions pour un an, du 28 juillet 1787*, Paris, 1787. Bibliothèque numérique Manioc consulté le 02 juillet 2026. Lien: [HTTP://WWW.MANIOC.ORG/PATRIMON/SCH13257](http://www.manioc.org/patrimoine/sch13257).

© Manioc 2022 - Tous droits réservés